

# Bilan et perspectives du Programme national de renouvellement urbain (action de l'ANRU)

---

## Déclaration du groupe des Associations

Un an après l'avis sur le Droit au logement opposable (DALO), nous sommes une nouvelle fois amenés à nous prononcer sur les enjeux de politique urbaine. L'expérience de l'actuel Programme national de rénovation urbaine a conduit Mme la rapporteure à proposer certaines réorientations à prendre en compte dès aujourd'hui, mais également dans la perspective d'un 2e Programme national de rénovation urbaine, dit PNRU II.

Le groupe des associations soutient l'ensemble des préconisations, mais souhaiterait - sans hiérarchie aucune - insister plus particulièrement sur certaines d'entre elles.

La crise du logement dans un contexte de restrictions budgétaires amène les pouvoirs publics à définir des priorités, à faire des choix. Pour le groupe des associations, il est clair que ce contexte doit conduire à privilégier les rénovations lourdes (ou « recycling ») de logements sociaux sur les démolitions.

Parallèlement, il est urgent de mettre en place une véritable politique publique du logement au service des catégories sociales qui se sont appauvries depuis une vingtaine d'années. Il faut construire de vrais logements sociaux (PLAI et PLUS) qui répondent à ces inégalités croissantes et les répartir sur tous les territoires pour mettre fin à ce qu'on pourrait appeler des « ghettos de riches ».

Au-delà des questions proprement urbaines, l'avis adopte une approche plus large, en insistant par exemple sur la nécessité de soutenir et d'accompagner la vie associative dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine. Pour le groupe des associations, l'intégration d'un volet spécifique sur la participation des habitants et la dynamique associative est une mesure qui permettra une meilleure appropriation des politiques urbaines par les citoyens.

De la même manière, l'accent porté sur le développement de l'éducation populaire nous paraît aller dans le sens d'une rénovation citoyenne en favorisant l'implication et la participation des habitants aux débats qui les concernent. Nous ne pouvons qu'adhérer à cette vision, en remerciant Mme Lienemann de l'avoir inscrite dans sa réflexion.

Enfin, le « mieux-disant social » doit devenir un des critères discriminants pour l'octroi des marchés publics liés aux programmes de rénovation urbaine. Les structures de l'économie sociale et solidaire, régies de quartiers ou associations d'insertion par l'activité économique, verront alors leur activité d'insertion ou de réinsertion des populations locales reconnue et valorisée.

L'avis nous semble donc porteur d'une nouvelle orientation des politiques urbaines vers une meilleure prise en compte des populations concernées. Le groupe des associations a donc voté cet avis, tout en souhaitant que les pouvoirs publics s'en saisissent le plus rapidement, et le plus largement possible.